

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC**

ASSEMBLÉE ORDINAIRE du conseil municipal du lundi **4 octobre 2021 à 19 h**, dûment convoquée par la mairesse, tenue au 21, chemin Millington, à laquelle sont présents : **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, Jean-Pierre Naud, Jean-Claude Duff, Isabelle Couture, Paul-Émile Guilbault et Bernard Jeansonne**, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du *Code municipal*.

La secrétaire-trésorière Manon Fortin est présente.

ORDRE DU JOUR

- 1 Adoption de l'ordre du jour**
- 2 Adoption et dispense de lecture**
 - .1 Des procès-verbaux du 7 septembre et du 20 septembre 2021;
- 3 Affaires découlant du procès-verbal**
- 4 Période de questions**
- 5 Administration générale**
 - 5.1 Offre de services d'architecture pour une proposition d'agrandissement de l'hôtel de ville;
- 6 Administration financière**
 - 6.1 Approbation des comptes payés et payables et autorisation de paiement;
 - 6.2 Dépôt de l'état comparatif au 30 septembre et des prévisions de l'exercice au 31 décembre 2021;
 - 6.3 Résolution pour un emprunt temporaire d'un montant de 76 271 \$ pour la réhabilitation du chemin Clark;
- 7 Sécurité publique**
 - 7.1 Rapport du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention;
 - 7.2 Renouvellement de l'entente « services aux sinistrés » avec la Croix-Rouge;
- 8 Transport, voirie**
 - 8.1 Approbation de la directive de changement n° 2 dans le cadre des travaux de réfection du chemin Hopps;
- 9 Urbanisme, zonage et environnement**
 - 9.1 Demande de dérogation mineure 2021-19 – 37, rue des Mélilots;
 - 9.2 Demande de permis de construction PIIA n° 2021-09-0013 – 457, chemin North;
 - 9.3 Avis et commentaires de la municipalité d'Austin concernant le 2^e projet de schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Memphrémagog;
 - 9.4 Adoption du *Règlement d'emprunt n° 21-490 d'un montant de 145 200 \$ aux fins de financer le programme de réhabilitation de l'environnement du lac O'Malley*;
 - 9.5 Résolution – Partenaires dans la protection du climat (PPC) – Étape 2 Adoption des cibles à atteindre;
 - 9.6 Remplacement du nom « étang Peasley » par « lac Peasley »;
- 10 Loisirs et culture**
 - 10.1 Offre de services pour le contrat d'entretien de la patinoire pour les saisons 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024;
 - 10.2 Résolution confirmant un engagement financier pour le projet collaboratif d'aménagement du « Sentier des écoliers » aux abords du terrain de jeux de l'école du Val-de-Grâce;
- 11 Hygiène du milieu**
- 12 Santé et bien-être**
- 13 Rapport des comités municipaux**
- 14 Rapport des comités communautaires**
- 15 Période de questions**
- 16 Affaires nouvelles**
- 17 Levée de l'assemblée**

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2021-10-245)

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller P.E. Guilbault**

ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

* * * * *

**2.1 ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DU
7 SEPTEMBRE ET DU 20 SEPTEMBRE 2021 (246)**

2021-10-246

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 7 septembre 2021 et de l'assemblée extraordinaire du 20 septembre 2021, au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 7 septembre 2021 et de l'assemblée extraordinaire du 20 septembre 2021 soient approuvés et adoptés avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

* * * * *

**5.1 OFFRE DE SERVICES D'ARCHITECTURE POUR UNE PROPOSITION
D'AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE (247)**

2021-10-247

ATTENDU QUE la Municipalité s'est dotée d'une planification stratégique 2020-2030 ayant fait l'objet d'une consultation le 7 septembre 2019 et présentée le 25 janvier 2020;

ATTENDU QUE la planification s'articule autour de quatre axes de développement, dont l'axe 4 - Répondre aux nouvelles réalités de la gestion municipale, dont l'un des objectifs est d'optimiser l'utilisation des locaux de la mairie et dont la réalisation est prévue pour 2022;

ATTENDU QUE Atelier Bellavance Inc. a déjà réalisé des mandats pour la municipalité d'Austin et a soumis une offre de services pour l'agrandissement de l'hôtel de ville, laquelle prévoit:

- Analyse de documents descriptifs du site;
- Mesurage, prise de photos de l'immeuble existant;
- Numérisation des plans de l'immeuble actuel;
- Proposition préliminaire sous forme de plans à l'échelle détaillant la solution proposer;
- Rendu en 3D couleur montrant les solutions proposées;
- Présentation de la proposition aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

ET RÉSOLU QUE :

la municipalité accepte l'offre de services d'Atelier Bellavance Inc. au montant maximal de 15 000 \$, taxes en sus, (seules les heures effectuées seront facturées) pour la réalisation du mandat susmentionné.

ADOPTÉE

* * * * *

6.1 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET PAYABLES ET AUTORISATION DE PAIEMENT (248)

Comptes payés entre le 7 septembre et le 4 octobre 2021

| | |
|--|----------------------|
| Salaires au net du 2021-09-01 | 8 348,80 |
| Salaires au net du 2021-09-08 (incluant pompiers août) | 14 754,72 |
| Salaires au net du 2021-09-15 (incluant conseil) | 40 128,45 |
| Salaires au net du 2021-09-22 | 9 484,61 |
| Salaires au net du 2021-09-29 | 7 900,12 |
| Ministre du Revenu (septembre) | 29 428,69 |
| Receveur Général (septembre) | 12 715,04 |
| Ministre du Revenu (ajustement TVQ) | 361,49 |
| Bell Canada (hôtel de ville, ligne d'urgence, caserne) | 988,23 |
| Bell Mobilité | 456,22 |
| Hydro-Québec (hôtel de ville, casernes, éclairage public) | 951,06 |
| Xerox (frais d'impression) | 154,17 |
| La Capitale (assurance groupe) | 4 576,45 |
| CIBC Visa (médiapostes, zoom, logiciel Adobe, camp d'été) | 1 783,00 |
| La Faim Finaude (samedi culturel - canapés) | 1 528,24 |
| Jérôme Dupuis-Cloutier (samedi culturel - concert Jazz Street Boyz) | 1 552,16 |
| Marie Chevrier (samedi culturel - atelier de djembé) | 574,88 |
| Julie Bouffard (achats Halloween - comité des Loisirs) | 1 000,00 |
| Média Spec (balance location équipement Austin en Fête) | 3 990,61 |
| Petite Caisse (camp d'été, Austin en fête, livres bibliothèque, divers) | 332,95 |
| Autobus Méridien (transport activité camp d'été) | 448,40 |
| Jasmine Brien (achats regroupement des artistes d'Austin) | 275,53 |
| Technoscience Estrie (activité-camp d'été) | 237,00 |
| Paul Lewis (regroupement des artistes - remboursement) | 31,25 |
| Gaétane Lafontaine (livre service) | 178,65 |
| René Fortin (achat cadeau comité patrimoine) | 310,42 |
| Jean de Blois (chevalets samedi culturel) | 573,23 |
| Alexis Lafleur (remboursement BBQ août - cœur villageois) | 378,46 |
| Anne-Élizabeth Sant (remboursement BBQ août - cœur villageois) | 51,50 |
| Corridor Appalachien (soutien financier) | 2 562,64 |
| Remboursement de taxes | 1 478,58 |
| Remboursements bibliothèque et sports | 763,00 |
| Remboursements frais S.P.A. | 160,00 |
| Personnel (déboursés divers) | 960,75 |
| Personnel (déplacements / kilométrage) | 2 403,81 |
| Total payé au 4 octobre 2021 | 151 823,11 \$ |

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

| | |
|--|-----------------|
| Câble-Axion Digital inc (internet hôtel de ville) | 91,93 |
| Purolator (livraison) | 48,02 |
| GLS Logistics Canada LTD (livraison) | 27,89 |
| Cain Lamarre (frais légaux) | 1 580,81 |
| MRC Memphrémagog (équil/maintien d'inventaire + cartographie) | 2 339,00 |
| Mégaburo (fournitures de bureau, papeterie) | 293,33 |
| BFL Canada (assurance associations) | 2 961,23 |
| Infotech (banque d'heures) | 2 253,51 |

| | |
|---|----------|
| GNR Corbus (appel de service air climatisé) | 340,19 |
| Communication Nelson Bilodeau CAFIT inc (réparation câblage) | 255,59 |
| InterSécurité DL inc (inspection annuel & appel de service) | 3 161,99 |
| Produits Sany (papier hygiénique, blocs urinoir) | 71,29 |
| Le Reflet du Lac (avis public - rôle + élections) | 1 013,62 |
| The Record (semaine des bénévoles) | 487,17 |

SÉCURITÉ PUBLIQUE

| | |
|--|-----------|
| Régie de Police de Memphrémagog (entente 2021) | 55 429,58 |
| Pieces d'Autos GGM inc (Napa) (équipement camions) | 116,09 |
| Aréo-Feu (équipements et désinfectant) | 1 029,31 |
| Pierre Chouinard et Fils (diesel et essence) | 145,52 |
| Centre d'extincteur SL (remplissage bouteilles d'air) | 1 322,90 |
| Les Camions Inter Estrie inc (entretien camions) | 378,05 |
| Montagne Explore (formation projet SUMI) | 6 007,45 |
| Formation Savie inc (formation premiers répondants) | 1 794,64 |
| Plomberie Gilbert (réparation caserne nord) | 800,63 |
| Uline (bidons à l'essence) | 358,32 |

TRANSPORT

| | |
|---|-----------|
| G Leblanc Excavation (travaux chemin Hopps) | 3 193,44 |
| Exc. Stanley Mierzwinski (travaux chemin Clark) | 82 170,62 |
| Robert St-Pierre (coupe d'arbres) | 436,91 |
| Solma Tech (chemin Hopps - réfection) | 7 594,38 |
| SOS Castors (service chemin Patch) | 228,40 |
| Groupe Signalisation de l'Estrie (signalisation) | 2 391,25 |
| Mackie Portes de Garage (coupe froid- portes divers) | 1 336,96 |

HYGIÈNE DU MILIEU et PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

| | |
|---|----------|
| Ressourcerie des Frontières (4e trimestre) | 5 623,43 |
| Nova Envirocom (vaisselle biodégradable) | 131,66 |

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

| | |
|---|----------|
| USD Global inc (roues pour bacs) | 3 604,20 |
|---|----------|

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

| | |
|---|----------|
| Léo Beaudoin (réseau géodésique: inspection et entretien annuel) | 1 945,04 |
| JFLV inc (mandat étude cœur villageois) | 3 091,69 |

LOISIRS ET CULTURE

| | |
|--|-----------|
| Comma (infographie diverses août) | 1 286,80 |
| Côté-Jean et Associés (plans et devis Quai Bryant) | 5 978,70 |
| Terraquavie (barrières de sédiment Quai Bryant) | 4 212,76 |
| Média Spec (location équipement Weekend Culturel) | 1 327,96 |
| L'Enseigne Verte (enseignes parc municipal) | 862,32 |
| Englobe Corp. (étude géotechnique Quai Bryant) | 13 978,09 |
| CRM (publicité Austin en fête! + bulletin) | 3 087,08 |
| JC Morin (parcours de droits: installation panneau d'électricité) | 4 266,90 |
| Exc Sébastien Houle (parcours de droits: installation poteau d'électricité) | 638,11 |

FINANCEMENT

AFFECTATIONS

CONTRATS

| | |
|---|------------|
| Pavages Maska inc (réfection chemin Hopps) | 368 656,49 |
| Sintra inc (pavage chemin North - supplémentaires) | 281 186,31 |
| Sani-Estrie inc. (matières résiduelles septembre + service supplémentaire) | 20 968,91 |
| R.I.G.M.R.B.S. (enfouissement) | 2 122,38 |
| Enviro5 (fosses septiques) | 25 254,74 |
| KEZBER (frais mensuels, ordinateur Environnement) | 2 862,30 |
| Location Langlois (barrières Quai Bryant, Lac Orford, chaises chapiteau) | 742,45 |
| Guy Martineau (gazon) | 1 680,00 |
| Jennifer Gaudreau (conciergerie, et nettoyage COVID19) | 1 689,00 |
| Location de Tentes Stukely-Sud (camp de jour et concerts) | 2 989,35 |

Total à payer au 4 octobre 2021 934 857,34 \$

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes payés et payables ainsi que les pièces justificatives et que dispense de lecture est donnée.

EN CONSÉQUENCE,

2021-10-248

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. dispense de lecture de la liste déposée soit accordée;
3. les comptes payés au montant de **151 823,11 \$** soient approuvés;
4. le paiement des comptes payables au 4 octobre 2021 au montant de **934 857,34 \$** soit approuvé;
5. la signature des chèques correspondants soit autorisée.

ADOPTÉE

6.2 DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF AU 30 SEPTEMBRE ET DES PRÉVISIONS DE L'EXERCICE AU 31 DÉCEMBRE 2021

La secrétaire-trésorière dépose l'état comparatif des activités de fonctionnement au 30 septembre 2021 et des prévisions de l'exercice au 31 décembre, conformément aux dispositions de l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*.

6.3 RÉOLUTION POUR UN EMPRUNT TEMPORAIRE D'UN MONTANT DE 76 271 \$ POUR LA RÉHABILITATION DU CHEMIN CLARK (249)

2021-10-249

ATTENDU QU'en attente du financement permanent, le Conseil désire financer temporairement les travaux effectués sur le chemin Clark dans le cadre du règlement d'emprunt n° 20-474, travaux qui se sont conclus à un montant total de 76 271 \$, soit à moindre coût que l'estimé annexé audit règlement d'emprunt;

ATTENDU QUE le taux confirmé par CIBC est de 2,45 % pour un prêt court terme;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt n° 20-474 a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

ET RÉSOLU QUE :

la Municipalité accepte de financer temporairement les travaux totaux au coût de 76 271 \$ à un taux de 2,45 % pour couvrir les coûts des travaux de réhabilitation du chemin Clark, le tout à être appliqué sur la taxe de secteur.

ADOPTÉE

* * * * *

7.1 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET TECHNICIEN EN PRÉVENTION

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention.

7.2 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE « SERVICES AUX SINISTRÉS » AVEC LA CROIX-ROUGE (250)

2021-10-250

ATTENDU QUE la Croix-Rouge canadienne, division du Québec, dépose au conseil un renouvellement du projet d'entente « Services aux sinistrés »;

ATTENDU QUE les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la *Loi sur la sécurité civile* (L.R.Q., chapitre S-2.3) et le *Code municipal* (L.R.Q., C.C. -27);

ATTENDU QUE les municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge fait partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des personnes, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU QUE pour que la Croix-Rouge puisse prendre les dispositions nécessaires en vue de s'acquitter des responsabilités visées par la présente entente et de participer à l'établissement d'une culture de sécurité civile au Québec, la Municipalité accepte de participer à chaque année à sa collecte de fonds;

ATTENDU QUE la contribution annuelle prévue pour la durée de l'entente est la suivante :

- 2021-2022 : 0,17 \$ per capita
- 2022-2023 : 0,18 \$ per capita
- 2023-2024 : 0,18 \$ per capita

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU QUE :

1. le Conseil autorise la contribution annuelle prévue à l'entente;
2. le Conseil autorise le versement de la somme de 267,92 \$ pour l'année 2022;
3. le Conseil autorise la mairesse, Lisette Maillé, et la directrice générale, Manon Fortin, à signer pour et au nom de la municipalité d'Austin ladite entente avec la Croix-Rouge.

ADOPTÉE

* * * * *

8.1 APPROBATION DE LA DIRECTIVE DE CHANGEMENT N° 2 DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN HOPPS (251)

2021-10-251

ATTENDU le contrat adjudgé le 3 mai dernier à Pavages Maska inc. pour la réalisation des travaux de réfection du chemin Hopps;

ATTENDU QUE le prix du contrat est inférieur au coût prévu au bordereau d'estimation et que la Municipalité souhaite utiliser les fonds libres pour paver les accotements;

ATTENDU QUE les quantités de MG-20 ont été revues à la hausse pour 2 373,6 tonnes supplémentaires, au coût unitaire de 26,94 \$, pour un total de 63 944,78 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller P.E. Guilbault**

ET RÉSOLU QUE :

1. le Conseil approuve la directive de changement n° 2 préparée par la firme Avizo Experts-conseils pour le tonnage supplémentaire de MG-20 au coût de 63 944,78 \$, taxes en sus;
2. le Conseil autorise le versement de 63 944,78 \$, taxes en sus, à Pavage Maska inc. pour la réalisation de ces travaux;
3. la somme nécessaire pour pourvoir au paiement de cette dépense soit prélevée à même les sommes prévues au règlement d'emprunt n° 21-482.

ADOPTÉE

* * * * *

9.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2021-19 – 37, RUE DES MÉLILOTS (252)

2021-10-252

ATTENDU la demande de dérogation mineure n° 2021-19 pour permettre l'aménagement d'un toit-terrasse alors que le règlement de zonage 16-430 ne permet pas les terrasses sur les toits des bâtiments;

ATTENDU QUE le propriétaire souhaite agrandir la résidence existante en aménageant un garage double ayant un toit plat;

ATTENDU QUE le garage projeté et la maison existante sont situés plus bas que le niveau de la rue et n'offrent pas de vue direct sur les terrains voisins;

ATTENDU QUE la demande ne va pas à l'encontre du plan d'urbanisme et ne cause aucun préjudice au droit des propriétés voisines;

ATTENDU l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU QUE :

au vu de l'avis favorable du CCU, la demande de dérogation mineure n° 2021-19 soit et est acceptée telle que présentée au Conseil.

ADOPTÉE

9.2 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION PIIA N° 2021-09-0013 – 457, CHEMIN NORTH (253)

2021-10-253

ATTENDU la demande de permis PIIA n° 2021-09-0013 pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale ayant un toit plat;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans le PIIA-5 selon le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 16-436*;

ATTENDU QUE le bâtiment projeté est éloigné de la voie publique et qu'il n'y a pas de constructions existantes en périphérie;

ATTENDU QUE le bâtiment satisfait les critères prévus au règlement;

ATTENDU l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU QUE :

au vu de l'avis favorable du CCU, le Conseil autorise l'émission du permis de construction 2021-09-0013 pour les motifs susmentionnés.

ADOPTÉE

9.3 AVIS ET COMMENTAIRES DE LA MUNICIPALITÉ D'AUSTIN CONCERNANT LE 2^E PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG (254)

2021-10-254

ATTENDU QUE la MRC de Memphrémagog (MRC) a entrepris la révision de son schéma d'aménagement et de développement durable et qu'un projet de schéma a été présenté aux municipalités du territoire aux fins de recueillir leurs commentaires;

ATTENDU QUE les élus de la municipalité d'Austin ont pris connaissance du 1^{er} projet de schéma et ont soumis des commentaires par voie de résolution no. 2021-05-145;

ATTENDU QUE la MRC a adopté le second projet de schéma le 16 juin 2021 et que le conseil en a pris connaissance;

ATTENDU QUE plusieurs des recommandations formulées par la municipalité ont été retenues par la MRC et intégrées dans le 2^e projet de schéma;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire une recommandation relativement à des secteurs de consolidation à l'extérieur du périmètre urbain;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire une recommandation relativement à des zones de réserve à l'intérieur du périmètre urbain;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.P. Naud
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

ET RÉSOLU QUE :

1. le conseil de la Municipalité d'Austin propose les secteurs de consolidation hors périmètre urbain tels qu'illustrés sur la carte « ANNEXE A » jointe à la présente;
2. le conseil de la Municipalité d'Austin propose de retirer le lot 5 383 872 des zones de réserve du périmètre urbain en raison d'un projet de développement;
3. la présente résolution soit transmise à la MRC de Memphrémagog.

ADOPTÉE

9.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N^O 21-490 D'UN MONTANT DE 145 200 \$ AUX FINS DE FINANCER LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC O'MALLEY (255)

2021-10-255

ATTENDU QUE la Municipalité d'Austin désire préserver et améliorer la qualité de l'environnement sur son territoire;

ATTENDU QUE la qualité de l'eau du lac O'Malley est menacée par prolifération du myriophylle à épis;

ATTENDU QUE le règlement instaurant ce programme prévoit son financement par un règlement d'emprunt municipal;

ATTENDU l'avis de motion donné le 7 septembre 2021 en vue de l'adoption du *Règlement n^o 21-490 décrétant un emprunt d'un montant de 145 200 \$ aux fins de financer le programme de réhabilitation de l'environnement du lac O'Malley;*

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff
appuyé par le conseiller P.E. Guilbault**

ET RÉSOLU :

d'adopter le *Règlement n° 21-490 décrétant un emprunt d'un montant de 145 200 \$ aux fins de financer le programme de réhabilitation de l'environnement du lac O'Malley.*

ADOPTÉE

Le conseiller J.P. Naud s'abstient par apparence de conflit d'intérêts.

**9.5 RÉOLUTION – PARTENAIRES DANS LA PROTECTION DU CLIMAT (PPC) –
ÉTAPE 2 - ADOPTION DES CIBLES À ATTEINDRE (256)**

2021-10-256

ATTENDU QUE la Municipalité d'Austin est membre du programme Partenaires dans la protection du climat (PPC), géré conjointement par la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et ICLEI Canada depuis décembre 2020 ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Austin, en tant que membre du programme PPC, s'est engagé à franchir toutes les étapes du cadre de travail de ce programme d'ici dix ans ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Austin, selon la lettre d'attestation reçue de la FCM le 9 juin 2021, a déjà fait preuve de leadership en complétant l'étape 1 de ce cadre de travail à l'échelle de la collectivité, c'est-à-dire la réalisation d'un inventaire de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) accepté par le programme PPC;

ATTENDU QUE la prochaine étape du cadre de travail du programme PPC, soit l'étape 2, consiste à faire adopter par le conseil municipal et sur une base volontaire, un énoncé des objectifs de réduction des émissions de GES municipales et communautaires et de faire parvenir une copie certifiée de cette résolution au secrétariat de PPC ;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller P.E. Guilbault**

ET RÉSOLU QUE :

la Municipalité d'Austin s'engage d'ici 2030, à réduire de 15 % les émissions de GES pour ses activités municipales par rapport à l'année 2019 et dans ce même délai, à réduire de 25 % ses émissions de GES pour la collectivité par rapport à l'année 2019.

ADOPTÉE

9.6 REMPLACEMENT DU NOM « ÉTANG PEASLEY » PAR « LAC PEASLEY (257)

2021-10-257

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu, le 12 septembre dernier, une demande formelle du président de l'Association des riverains pour la protection du Lac Peasley;

ATTENDU QUE la demande consiste à changer le nom de « l'étang Peasley » pour « lac Peasley »;

ATTENDU QUE la principale caractéristique qui différencie un lac d'un étang est la présence d'une fosse, de la thermocline et le brassage printanier et automnal dans la colonne d'eau;

ATTENDU QU'un rapport fait en 2015 confirme ces différentes couches dans la colonne d'eau, ainsi que leur brassage présumé deux fois par année;

ATTENDU la présence de trois tributaires majeurs, ainsi que plusieurs tributaires secondaires, ce qui constitue un important exutoire qui se déverse à la tourbière Millington et surtout, la présence d'une fosse qui dépasse les 12 mètres de profondeur confirme qu'il s'agit d'un lac;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

le Conseil accepte la modification de nom de « étang Peasley » pour « lac Peasley » et qu'une demande formelle soit transmise à la Commission de toponymie.

ADOPTÉE

* * * * *

**10.1 OFFRE DE SERVICES POUR LE CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE
POUR LES SAISONS 2021-2022, 2022-2023 ET 2023-2024 (258)**

2021-10-258 **ATTENDU QUE** M. André Lauriault dépose une offre de services au montant forfaitaire de 6 500 \$ pour la saison 2021-2022, indexé de 2 % pour chacune des deux saisons subséquentes, pour le contrat d'entretien de la patinoire extérieure pour les saisons 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024;

ATTENDU QUE le Conseil est satisfait de la prestation des services des années précédentes de M. Lauriault;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller J.P. Naud
appuyé par la conseillère I. Couture**

ET RÉSOLU QUE :

le Conseil accepte l'offre de services de M. Lauriault pour le contrat d'entretien de la patinoire au montant forfaitaire de 6 500 \$ pour la saison 2021-2022, indexé de 2 % pour chacune des deux saisons subséquentes, toutes taxes et incidences incluses, pour les saisons 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024, selon les clauses stipulées au contrat à intervenir et faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

**10.2 RÉOLUTION CONFIRMANT UN ENGAGEMENT FINANCIER POUR LE PROJET
COLLABORATIF D'AMÉNAGEMENT DU "SENTIER DES ÉCOLIERS" AUX
ABORDS DU TERRAIN DE JEUX DE L'ÉCOLE DU VAL-DE-GRÂCE (259)**

2021-10-259 **ATTENDU QUE** le Conseil d'Établissement de l'École du Val-de-Grâce, en collaboration avec un groupe d'enseignants, la direction et l'OPP (organisation participative des parents), désire développer un sentier pédestre derrière l'école du Val-de-Grâce;

ATTENDU QUE les Sentiers de l'Estrie ont déposé un estimé budgétaire pour la réalisation du projet au coût de 8 200 \$;

ATTENDU QUE la participation financière est requise des municipalités environnantes et d'où les élèves proviennent;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller J.P. Naud**

ET RÉSOLU QUE :

La Municipalité d'Austin accepter de contribuer financièrement au montant de 1 629 \$, sous réserve que le projet soit accepté par la municipalité d'Eastman et la majorité des municipalités desservies par l'école.

ADOPTÉE

* * * * *

2021-10-260

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (260)

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par le conseiller J.P. Naud, l'assemblée est levée à 20 h 28.

ADOPTÉE